

## Retour sur le Comité Social d'Administration de l'Etablissement du 28 novembre 2023

### Retour sur les principaux points à l'ordre du jour

#### Avis sur le projet de note de service modifiant la rémunération des personnels contractuels

**OUI SUD a voté CONTRE cette note de service** mais il manque notre explication de vote dans le retour fait par la présidence de l'Institut le 1<sup>er</sup> décembre : Nous ne pouvions pas voter pour une note de service qui sanctuarise le statut précaire de CDD et le pérennise (>20 ans !) alors que nous réclamons des titularisations avec une reprise TOTALE de leur ancienneté de CDD (et non 50% comme actuellement). **MAIS nous sommes bien sûr pour la revalorisation des rémunérations des contractuel-les**, insistant même pour qu'elle soit appliquée dès le 1er janvier 2024 contrairement à ce qui a été proposé par un autre syndicat de repousser cette mesure à 2025 pour ne pas pénaliser les unités. Si les unités sont en difficulté, c'est à l'INRAE employeur de prendre en charge ces dépenses supplémentaires, plutôt que de priver les agent-es précaires d'une augmentation légitime.

#### Bilan des recrutements 2020-2023

La présentation portait sur les recrutements 2020-2021-2022 alors que SUD avait demandé en septembre 2022 un bilan complet sur la base d'un comparatif 2002-2012-2022 afin d'analyser les évolutions des recrutements : candidats et candidates inscrit-es par corps au concours externe, présent-es le jour de concours, taux de sélectivité, postes CDD non pourvus, ce qui n'est pas le cas.

D'autre part, les possibilités d'avancement sont calculées sur le nombre de nouvelles recrues : comment ouvrir plus de possibilités de progression de carrière si les portes se ferment ? Ainsi le passage de TR en AI en 2023 : 904 TR promouvables, 283 candidat-es, 92 admissibles pour 49 admis-es ! Soit environ 3% des promouvables. C'est intenable. A quand un plan de reclassement ? [[ici l'intégralité de notre déclaration liminaire](#)].

SUD aurait souhaité que le bilan intègre également les recrutements de personnes en situation de handicap.

SUD avait aussi demandé une augmentation significative du nombre d'apprenti-es accueilli-es. La Direction s'engage à "essayer de le faire" mais pas de manière significative car la prise en charge par l'INRAE est dorénavant de 100% (!)

#### Plan de formation SIFAC

SUD espère que les formations à ce nouvel outil de gestion financière permettront une adaptation sans trop de pénibilité et que cette mise en place n'entraînera pas les souffrances au travail qu'ont connu les gestionnaires lors du passage à S2 ou lors de la fusion.

#### Motion intersyndicale

SUD a voté pour la motion intersyndicale initiée par la CFDT et approuvée à l'unanimité sur les très graves dysfonctionnements qui interrogent sur l'avenir des CAP.

### Retour sur les principales questions posées par SUD et les réponses apportées lors de ce CSAE

#### Repos compensateur

Les heures créditées sur ce compteur dans #Temps (badgeuse) ne peuvent être récupérées en heures, comme elles le devraient, mais seulement en journées ou demi-journées, l'outil n'étant pas configuré pour. SUD réclamait une amélioration de l'outil mais la seule solution proposée par l'administration est l'intervention manuelle des gestionnaires au cas par cas, ce que SUD déplore. Un outil pensé dès le départ pour être en conformité avec la réglementation aurait évité un travail supplémentaire pour les gestionnaires.

#### Jours de fermeture imposés et astreintes

SUD dénonce le fait que les personnels obligés de venir sur site les jours de fermeture imposés par l'administration (unité ou centre) ne soit pas considérés en astreinte et ne bénéficient donc pas de compensation. La DRH s'était engagée à ce que la NS 2021-55 soit révisée et présentée au premier CSAE 2024. LA DRH confirme que la NS est bien en cours de révision.

## **Rupture conventionnelle**

Quels sont les critères d'acceptation et de refus des demandes ? quels sont les délais de réponse de l'administration suite à l'entretien obligatoire ?

SUD demande que l'Institut définisse sa doctrine en la matière et que les conditions et critères d'acceptation ou de refus soient définis et portés à connaissance de toutes et tous afin de garantir l'égalité de traitement entre les agent-es. Selon la DRH l'instruction des demandes se fait en général dans un délai court, même si la conclusion n'est pas la réponse que les agents attendent. L'employeur est souverain pour accorder ou pas l'indemnité de rupture conventionnelle.

Précisons que depuis la mise en place de la rupture conventionnelle, l'indemnité de départ volontaire (IDV) n'est plus attribuée que dans les cas de restructuration d'unité.

## **Quelles actions de la Direction pour atteindre les 6% minimum de taux d'emploi de personnes en situation de handicap pour les catégories des doctorant-es et des apprenti-es ?**

A l'heure de la négociation de la nouvelle convention FIPHFP, pour SUD les moyens ne sont pas à la hauteur.

La Direction répond que le calcul des 6% se fait sur l'ensemble de la population mais propose d'expérimenter un recrutement par voie d'apprentissage de personnes en situation de handicap, sans période d'essai. SUD alerte sur des concours non adaptés et des jurys pas assez formés.

## **Question CGT : Refus d'octroyer à certains CDD de moins d'un an la prime de précarité (ou indemnité de fin de contrat)**

Cette question posée par la CGT est un sujet dont SUD s'est saisi depuis de nombreux mois, y compris dans les instances, et pour lequel nous demandons de façon récurrente des explications à la Direction sur l'exclusion de certains contrats dits "Code de la recherche". N'ayant pu obtenir d'explication satisfaisante, nous avons formé auprès du PDG une réclamation préalable dans le cadre d'une action en reconnaissance de droits. Le PDG dispose de 4 mois pour nous adresser une réponse. Nous tiendrons les personnels au courant des avancées de ce dossier juridique.

**Nous souhaitons à ce propos recueillir tous les témoignages de contractuel-les s'étant vu refuser cette indemnité :**  
[contactinrae@sud-recherche.org](mailto:contactinrae@sud-recherche.org)

## **Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur le centre de Nouvelle Aquitaine-Bordeaux**

**=> voir en fin d'encadré ci-dessous**

Et pour plus d'information, voir nos précédents messages sur le sujet [ici](#)

## **Extrait de la déclaration de SUD sur le bilan RSE [ [retrouvez ici la déclaration dans son intégralité](#) ]**

SUD salue l'effort engagé, la bonne volonté partagée et l'enthousiasme des initiatives foisonnantes du plan d'action Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) 2021-2025, dont la démarche bas carbone. Même si ce plan n'est pas encore à la hauteur du constat, sur le retard accumulé par "l'État exemplaire" du Grenelle de l'environnement, et du défi partagé avec le PDG lors du Comité technique INRA de mars 2019. Ainsi nous citons souvent Andreas Rüdinger, chercheur à l'IDDRI qui, dans un billet de son blog le 23 mars 2022, montrait que la mise en œuvre de l'isolation des bâtiments préconisée par le Grenelle aurait économisé l'équivalent des importations de gaz russe. "Les sujets de recherche d'aujourd'hui sont déterminants pour notre futur à tous et à toutes" nous dit la nouvelle plaquette de la DG. Et l'approche rétrospective illustre comment les actions d'hier sont déterminantes pour notre présent !

Nous constatons, très probable héritage du productivisme agricole du XXe siècle, que le volet biodiversité est encore trop souvent confiné à la ville, sans investir les champs, la préservation de la biodiversité reste cantonnée aux jardins et parcs gérés par les SDAR. Alors que, dans les plus de 7 000 ha de SAU de nos domaines, la mise en route de la transition agroécologique est trop souvent freinée. Certes, sous l'impulsion de la DG, les UE ont arrêté d'épandre du glyphosate, mais nous ne sommes pas pour autant sorti-es des pesticides, un herbicide en remplaçant un autre. La réussite du plan Ecophyto passe aussi par nos UE ! Quelle évolution du bilan NODU<sup>[1]</sup> à l'INRAE ? Ne faut-il pas ajouter l'indicateur baisse de consommation des pesticides au plan RSE ?

Après la biodiversité, un autre front concerne l'énergie, autre inversion entre l'INRAE des villes et l'INRAE des champs, avec l'agrophotovoltaïsme, présenté lors du séminaire DRSE des 23-24 novembre à Poitiers. En ces temps à faire pousser des arbres sur les immeubles et planter des panneaux solaires dans les champs, le bon sens triomphera-t-il ? Les panneaux sur les espaces artificialisés (bâtiments, parkings, routes...) et les cultures dans les champs ? A ce propos ce matin en CSA du centre de Nouvelle Aquitaine-Bordeaux, son Président a déclaré que « le dossier des PPV de Villenave<sup>[2]</sup> n'a PAS encore été arbitré par la DG. » Nous vous posons donc la question.

[...]

Un institut soucieux des impacts environnementaux qu'il engendre doit penser son plan d'action en termes de financement, de sujets d'étude, de consommation d'énergie dans sa globalité, de consommation des ressources, de périmètre d'intervention. Faire en sorte de produire des données pour créer de bons emplois au lieu de prôner l'agriculture des gros tracteurs, de la pétrochimie et des robots, avec l'alibi de la sécurité alimentaire mondiale. Dans un plan d'action RSE il y a ACTION, nous sommes collectivement responsables des choix. La RSE n'est pas de la communication, c'est un combat.

[1] En France, le NODU (nombre de doses unités) est un indicateur de suivi du recours aux produits phytosanitaires qui a été défini dans le cadre du plan Écophyto

[2] Nous n'avons pas reçu de réponse [en l'absence du PDG et du DGD aux ressources, personne ne semblait pouvoir répondre] : où en est ce projet de panneaux photovoltaïques au sol contre lequel nous nous battons pour imposer une solution plus vertueuse, la pose en ombrières sur parkings ? A suivre...

**Une autre recherche publique est possible, dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail.**

**Le combat continue, [rejoignez-nous](#) !**